

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 20 Août 2013
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Stéphane HEUGENS
Secrétaire général
Fédération ens. prom. sociale catholique
Secrétariat Général Ens. Catholique
avenue E.Mounier 100
1200 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5074

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : DECOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 832306U21E1
Domaine : 805 Services aux personnes:soins de beauté

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Ce dossier a été emprunté au réseau Communauté française .

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

DEMANDE D'EMPRUNT**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****UNITE DE FORMATION**

Emprunt par un réseau d'un dossier de référence provisoire "Unité de formation" d' un autre réseau

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française ● (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal ○ (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Stéphane HEUGENS Date et signature (2) : 28/06/2013

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Découverte des huiles essentielles niveau 2

Classement de l'unité de formation : (2) EST

Code du dossier de référence emprunté : (2)

832306U21E1

Code du domaine de formation y relatif : (2)

805

3. Tableau de concordance non approuvé par la Commission de concertation le (2) repris en annexe.

Réservé à l'Administration

4. Prend acte

Date : 21 AOUT 2013 Signature :

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard STOLZ

Déposé à l'Administration par le réseau

en date du : 16/07/13

N° dossier : 5074

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter par le réseau

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)
A L'UNITE DE FORMATION (1)

Date de dépôt SeGEC :

" Découverte des huiles essentielles niveau 2 "

EMPRUNT A LA CF

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code régime provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
832306U21E1	805	Découverte des huiles essentielles niveau 2						Néant			

S E C T I O N

U F

(1) l'un ou l'autre selon le cas



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
PROMOTION SOCIALE

Bruxelles, le 28 juin 2013

Monsieur Jean STEENSELS
Président du Conseil de coordination de
l'Enseignement de promotion sociale
organisé par la Communauté française
Boulevard du Jardin botanique 20-22
1000 Bruxelles

Nos réf.: 13266/SH/md/4509

Monsieur le Président,

Objet: emprunt d'un dossier pédagogique

Conformément à la circulaire PS350/98 du 3 mars 1998, j'ai l'honneur de vous informer de l'emprunt pour notre réseau du dossier pédagogique de l'unité de formation, dont nous avons déjà reçu une copie pour consultation via le Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion Sociale. Il s'agit de:

**Découverte des huiles essentielles niveau 2
(Code de référence : 832306U21E1)**

Je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane HEUGENS,
Secrétaire général

Fédération de l'Enseignement de Promotion Sociale Catholique
Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique asbl

avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles - Tél: 02 256 71 71 - Fax: 02 256 71 76 - enseignement.catholique.be - feprosoc@segec.be

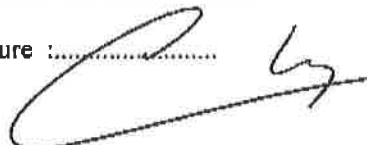
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- Communauté française
 Provincial et communal
 Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

le 21/05/2012

Identité du responsable pour le réseau :
 Didier LETURQ Directeur général adjoint
 Président du Conseil de Coordination

Date et signature :


2. Intitulé de l'unité de formation :**DECOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2**

CODE DE L'U.F.	83 23 06 021 B1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION :	805
----------------	-----------------	--------------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :
 du degré : transition inférieur qualification supérieur

 Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation	83 23 06 021 E1	Code du domaine de formation :	805
------------------------------	-----------------	--------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Déontologie	CT	B	2
Anatomic-physiologie	CT	B	8
Aromatologie	CT	B	54
2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur pédagogique chargé de la coordination :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 15.06.12

Signature :



J. LEONARD

Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection.

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2
Document 8bis

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

1. FINALITÉS GÉNÉRALES :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITÉS PARTICULIÈRES :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser correctement à titre personnel les huiles essentielles usuellement rencontrées dans le commerce et non encore abordées dans l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles », en respectant les doses à employer et les contre-indications, en vue d'améliorer son bien-être ;
- ◆ d'approfondir les différentes familles biochimiques abordées dans l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles ».

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2
Document 8bis

ANNEXE 2

CAPACITES PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

2.1. Capacités :

L'étudiant sera capable de, face à une huile essentielle proposée,

- ◆ l'identifier olfactivement ;
- ◆ citer et expliquer ses indications, propriétés principales et contre-indications ;
- ◆ décrire ses conditions de conservation optimales.

L'étudiant sera capable de, face à problème du quotidien lui soumis par le chargé de cours afin d'améliorer son bien-être,

- ◆ justifier le choix d'une huile essentielle ou d'une synergie ;
- ◆ déterminer le dosage adéquat et le mode d'utilisation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation « Découverte des huiles essentielles ».

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2
Document 8bis

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Maximum 30 personnes.

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2
Document 8bis

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

L'étudiant sera capable :

En déontologie et en éthique

- ◆ de limiter l'utilisation des huiles essentielles à un usage personnel.

En anatomie et en physiologie

En vue d'une compréhension optimale des mécanismes d'action des huiles essentielles,

- ◆ de distinguer et comprendre les caractéristiques des systèmes anatomo-physiologiques utiles pour chaque huile essentielle envisagée.

En aromatologie

- ◆ de définir les propriétés des familles biochimiques suivantes :

- ✓ les acides
- ✓ les alcools C15-C20 + C9 +C10
- ✓ les aldéhydes terpéniques et les aldéhydes aromatiques
- ✓ les cétones
- ✓ les esters
- ✓ les sesquiterpènes
- ✓ les monoterpènes
- ✓ les hydrocarbures
- ✓ les lactones
- ✓ les coumarines
- ✓ les éther-oxydes
- ✓ les phénols-méthyls-éthers

Pour les huiles essentielles principalement utilisées dans le cadre familial,

- ◆ d'en identifier les propriétés ;
- ◆ d'en formuler les appellations latines (noms botaniques) ;
- ◆ de respecter leurs précautions d'emploi et leurs contre-indications ;
- ◆ de les choisir judicieusement en fonction des besoins personnels ;
- ◆ de déterminer le mode d'utilisation adéquat (usage interne, externe ou olfactif, application cutanée, frictions, massages, bains, onctions, bains aromatiques, diffuseurs d'arômes, inhalations,...) ;
- ◆ de préciser la caractéologie des huiles essentielles ;
- ◆ d'identifier les différentes huiles essentielles par leur odeur.

Afin d'améliorer le bien-être de l'individu considéré dans sa globalité (dimensions physique, émotionnelle et psychique),

- ◆ l'élève sera capable de choisir une huile essentielle ou une synergie.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant, pour son usage personnel, sera capable,

Face à une huile essentielle proposée par le chargé de cours :

- de l'identifier olfactivement ;
- de citer et d'expliquer ses indications, propriétés principales et contre-indications ;
- de juger sa qualité, quelle que soit son origine, afin de garantir une bonne et saine utilisation.

Face à un problème du quotidien lui soumis par le chargé de cours et afin d'améliorer son bien-être :

- de justifier le choix d'une huile essentielle ou d'une synergie en distinguant l'usage émotionnel et physique ;
- d'utiliser adéquatement une huile essentielle ou une synergie afin de rétablir l'équilibre émotionnel ;
- de déterminer le dosage adéquat et le mode d'utilisation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision et de clarté dans les justifications,
- le degré de pertinence.

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES NIVEAU 2
Document 8bis

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en rapport avec le programme du présent dossier pédagogique.